



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DURABLEMENT *engagée*

L'actualité RH de l'académie de Besançon



N°5 /// JUIN 2022

L'ÉDITO

Chers collègues,

En cette fin d'année scolaire qui approche, vous retrouverez comme habituellement des informations concernant l'ensemble des personnels de l'académie dans votre cinquième lettre RH.

Cela fait maintenant un an que la première vous est parvenue et nous espérons qu'au fil des mois vous en appréciez la lecture et que ce rendez-vous trimestriel vous est utile.

N'hésitez pas à nous nous faire part de nouvelles propositions !

Sandrine RELANGE

Responsable du service de suivi
et d'accompagnement RH



L'INFO RH DANS L'ACADÉMIE

**SUITE À L'INSTAURATION DES CONSEILS MÉDICAUX, DES
ÉVOLUTIONS DANS LE TRAITEMENT DES DOSSIERS DE
CONGÉS POUR RAISON DE SANTÉ**

Créée en 2002, la Validation des Acquis
de l'Expérience permet de valoriser son
parcours professionnel ou extra-

professionnel, pour obtenir tout ou partie d'une certification ou d'un diplôme. Pour cela, il est nécessaire de justifier d'au moins une année d'activité en lien direct avec la certification visée.



Les conseils médicaux ont été instaurés dans les trois versants de la fonction publique, par décrets publiés au Journal officiel du 13 mars 2022 : décret n°2022-353 du 11 mars 2022 pour la Fonction Publique d'État.

Cette réforme a pour objet de faciliter la prise en charge médicale des personnels de la fonction publique en simplifiant l'organisation et le fonctionnement des instances médicales par la création d'une instance unique, le conseil médical. Cette réforme permet d'accélérer le traitement des demandes des agents, tout en garantissant une approche qualitative de leur dossier dans le respect du secret médical.

La composition et les compétences du conseil médical diffèrent selon qu'il se réunit en formation restreinte ou en formation plénière :

- **Formation restreinte** : il est composé exclusivement de 3 médecins qui émettent un avis au regard des éléments médicaux figurant dans le dossier.

Il traite les dossiers d'octroi, de renouvellement ou à l'issue des congés pour raison de santé essentiellement sans lien avec le risque professionnel.

- **Formation plénière** : il est composé des médecins de la formation restreinte, ainsi que de 2 représentants de l'administration et de 2 représentants du personnel.

Il émet un avis sur les accidents et maladies professionnelles, l'allocation temporaire d'invalidité, la retraite pour inaptitude, la retraite anticipée au titre du handicap, etc.

Pour l'agent, cela modifie le mode de prise en charge des différentes étapes de son dossier de congé pour raison de santé : selon le cas, l'administration prendra sa décision, soit après avis du conseil médical, soit après avis d'un médecin agréé, soit après avis du médecin de l'agent.

Tableau récapitulatif des saisines

DE NOUVELLES ACTIONS SOCIALES D'INITIATIVE ACADÉMIQUE (ASIA) À PARTIR DE LA RENTRÉE 2022 !

- Aide aux frais d'étude lycée pour les élèves scolarisés à plus de 70 km
- Aide à la caution pour les personnels AESH et les personnels non-titulaires
- Accompagnement au changement de domicile en cas de séparation, de divorce ou de décès du conjoint ou de la conjointe
- Aide aux loisirs rétablie

L'accès à ces prestations est dépendant du quotient familial. Vous retrouverez toutes les conditions d'obtention prochainement dans une campagne de communication spécifique.

Soyez vigilants et tenez-vous informés !

PORTRAITS DE MÉTIER - PROFESSEUR DOCUMENTALISTE

Mickaël, ancien professeur des écoles, devenu professeur documentaliste en collège et lycée professionnel par la voie du concours CAPES

Après 5 ans d'exercice en qualité de professeur des écoles et très intéressé par les échanges avec le professeur documentaliste du collège attaché à son groupe scolaire, Mickaël décide de passer le CAPES de professeur documentaliste et l'obtient l'année suivante. Retrouvez son parcours et ce qu'il dit de son métier.

Portrait de Mickaël

Catherine, professeur documentaliste depuis 1987

Après un DUT carrière de l'information option documentation, Catherine candidate au rectorat de Besançon pour des missions de remplacements. Très vite, elle intègre le corps des professeurs certifiés documentalistes, le concours de professeur documentaliste n'étant créé qu'en 1989.

Portrait de Catherine



LE MÉTIER DE BIBLIOTHÉCAIRE

Lors des permanences des conseillers RH de proximité de l'académie de Besançon, un certain nombre d'enseignants du 1er et du 2^d degrés évoquent le projet d'une reconversion vers le métier de bibliothécaire.

Bon à savoir

Le bibliothécaire est généralement un fonctionnaire de catégorie B. Il travaille principalement dans les bibliothèques municipales dont les missions principales consistent à :

- sélectionner et enrichir les ressources documentaires dans le cadre du projet et des objectifs de développement de la bibliothèque ou de la médiathèque,
- participer à la conception et à la mise en œuvre d'installations et de services aux usagers, apporter un soutien technique aux responsables de bibliothèques.

Qualités et compétences nécessaires

Les compétences attendues du bibliothécaire sont en premier le goût pour la lecture et une excellente culture générale. A noter que, de plus en plus, il faut aussi savoir s'ouvrir aux nouvelles technologies et les maîtriser ! Il faut également être méthodique dans l'organisation et le classement des ouvrages, ainsi que dans la gestion du fonds documentaire.

Quelle formation et comment devenir bibliothécaire ?

Le bibliothécaire ayant le plus souvent un statut de fonctionnaire, il est recruté via un concours organisé :

- dans la Fonction Publique d'État par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (**MESR**) ;
 - dans la Fonction Publique Territoriale, par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (**CNFPT**) et les Centres départementaux de gestion (**FNCDG**).
- Pour devenir bibliothécaire adjoint ou assistant qualifié de bibliothèque, un Bac+2 est nécessaire, avec les spécialisations suivantes : DUT information-communication, option métiers du livre et du patrimoine ou DEUST métiers des bibliothèques et de la documentation.
 - Pour prétendre accéder à des postes de conservateurs ou bibliothécaires, il vous faudra au minimum un Bac+3 : Licence Pro (Lettres et sciences humaines ou bibliothèque), ou diplôme Bibliothécaire documentalistes (EDB), qui peut être complété par un Master Pro (par exemple en sciences humaines et information-communication option bibliothèque) ou le diplôme de conservation de l'École des Chartes.

FOCUS :
Université de Bourgogne Dijon
Master professionnel
MÉTIER DU LIVRE

POINT SUR LE PASSAGE EN CONTRAT A DURÉE INDÉTERMINÉE DES PERSONNELS CONTRACTUELS ADMINISTRATIFS



La possibilité de CDIisation existe dans la fonction publique depuis 1984 ; elle était très restrictive en ne ciblant que des emplois spécifiques. Suite à la loi du 6 août 2019 relative à la Transformation de la Fonction Publique et au décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, le cadre a été étendu.

La feuille de route RH de l'académie de Besançon prévoit de sécuriser le parcours professionnel des agents contractuels. La Division des Personnels Administratifs et d'Encadrement (DPAE) a déployé cet axe de CDIisation et a effectué un recensement des potentiels bénéficiaires. Pour l'année scolaire 2021-2022, 19 personnes réunissaient les 3

années de services minimum requis dans la même catégorie et sans interruption supérieur à 4 mois.

Les chefs d'établissements et de services concernés ont reçu un courrier pour obtenir leur avis motivé sur la manière de servir de l'agent. Pour ceux dont l'avis était favorable, la DPAE leur a envoyé un courrier proposant une CDIisation au prochain contrat. Chaque agent peut accepter ou refuser la proposition.

Le service gestionnaire a organisé une visioconférence le 14 avril 2022 pour présenter le dispositif aux agents concernés. Plusieurs points comme le reclassement, l'affectation, la mobilité et l'évolution de carrière ont été évoqués. Il a été rappelé que la réussite à un concours restait le seul moyen d'accès à la fonction publique en tant que titulaire.

Pour rappel, un CDI permet d'avoir un contrat sans interruption de travail, avec des droits à congés réguliers ainsi qu'une stabilité financière. Pour la prochaine rentrée, les affectations se feront prioritairement sur des remplacements à l'année et sur des remplacements de courtes durées. Une mobilité géographique et fonctionnelle est possible. Le domicile de l'agent est pris en compte pour la nomination.

Pour l'année 2022-2023, compte tenu du nombre important de CDI en cours de signature, les nouveaux bénéficiaires potentiels seront contactés au fil de l'eau, sous réserve des besoins de l'académie.

RÉCITS DE PARCOURS

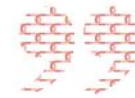
Retrouvez dans chaque lettre RH des témoignages de parcours professionnel vers une évolution interne, une autre administration, ou un projet hors fonction publique.



Céline

En détachement dans le 2^d degré

[Découvrez son récit audio](#)



Florence

En reconversion dans la territoriale

[Découvrez son récit](#)

Maud

En immersion dans le milieu culturel

[Découvrez son récit](#)

LA VAE FÊTE SES 20 ANS !

Créée en 2002, la Validation des Acquis de l'Expérience permet de valoriser son parcours professionnel ou extra-professionnel, pour obtenir tout ou partie d'une certification ou d'un diplôme. Pour cela, il est nécessaire de justifier d'au



moins une année d'activité en lien direct avec la certification visée.

Créée en 2002, la **Validation des Acquis de l'Expérience** permet de valoriser son parcours professionnel ou extra-professionnel, pour obtenir tout ou partie d'une certification ou d'un diplôme. Pour cela, il est nécessaire de justifier d'au moins une année d'activité en lien direct avec la certification visée.

Ce dispositif s'adresse aux salariés, demandeurs d'emploi, ou travailleurs indépendants de tous les secteurs d'activités (secteur public, management, marketing, commerce, informatique, gestion des ressources humaines, bâtiment, social, environnement, numérique, etc.).

La première étape consiste à bien cibler le diplôme convoité et de vérifier l'adéquation entre l'expérience et le diplôme. Pour cela, il est possible de bénéficier gratuitement du soutien d'un **Point Relais Conseil** de Franche-Comté.

Plusieurs structures permettent de préparer une multitude de diplômes par VAE, du CAP au Master, en passant par le DU. En voici quelques-uns :

- Le service **DAVA** du rectorat permet de valider plusieurs diplômes du CAP au BTS. Pour plus d'informations, il est possible de s'inscrire à l'une des **réunions mensuelles à distance**.
- Tous les diplômes présents sur la **cartographie** des formations de l'université de Franche-Comté sont éligibles. Il convient pour cela de s'adresser au service **Formation Continue et Alternance** (SeFoC'Al).
- Le Centre National d'Arts et Métiers de Bourgogne Franche-Comté (**CNAM**) permet également l'accès à un large répertoire de diplômes.

Une fois le diplôme et le centre de formation définis, vous serez accompagné dans la rédaction d'un livret et la préparation d'une présentation à soumettre à un jury qui donnera un avis définitif sur l'obtention de votre certification.

Cette démarche nécessite en général douze mois d'investissement continu.

DES ATELIERS ET WEBINAIRES POUR SE DONNER PLUS DE CHANCE DE RÉUSSIR SA TRANSITION PROFESSIONNELLE

Une centaine d'agents, dont plus de la moitié sont des professeurs des écoles et un quart des enseignants du second degré, ont participé aux ateliers mobilité proposés au Plan académique de formation de cette année. Animée par un binôme de conseillers RH, la

modalité « atelier » présente l'intérêt de travailler en groupes, d'échanger son point de vue en fonction de son expérience et d'engager une dynamique pour certains.

« Une formation complète et enrichissante accompagnée d'exemples, qui donne envie de se lancer avec confiance, outils en main, dans la rédaction d'un CV. »

L'atelier « **projet de transition professionnelle** » permet aux participants d'interroger les différents paramètres de la mobilité tels que ses freins, ses leviers de motivation, ses compétences, la notion de temporalité et d'investissement personnel, ses contraintes personnelles, et de mieux aider son projet. L'objet est de permettre à chacun, au travers des outils proposés, de se situer sur ces différents axes et de clarifier au mieux son projet.

Chaque parcours est accueilli dans la singularité et le travail collectif permet de mettre au cœur une dynamique de partage en toute bienveillance.

« Des formateurs à l'écoute, investis, qui ont su s'adapter aux différentes situations des stagiaires. Une démarche et des outils intéressants. Un climat propice aux échanges et au respect. »

Si quelques agents soulignent que la formation à distance est « *moins favorable aux échanges* » **les webinaires** des mercredi après-midi ont connu un vif succès : environ 200 agents y ont participé. Très souple puisque l'on peut se connecter d'où l'on veut, c'est le moyen de compléter ses connaissances sur les dispositifs de mobilité pour ensuite actionner les bons leviers pour se donner le plus de chance de voir aboutir son projet. A chaque fois un temps est consacré aux questions / réponses et des agents ont eu la possibilité de s'exprimer plus longuement.

Pour compléter ces ateliers, un parcours « **transition professionnelle** » sur 2 ans sera proposé dans le cadre de l'École académique de formation continue. Il s'adressera à tout agent qui veut s'engager dans un projet de mobilité professionnelle interne ou externe à l'Éducation nationale. Les objectifs :

- permettre d'aboutir à une présentation claire de ses compétences et de son projet;
- confronter son projet à la réalité du métier ou de la fonction visée, et maîtriser les outils de techniques de recherche d'emploi.

Toute personne intéressée devra au préalable avoir un entretien avec un conseiller RH.

PÉRIODES CLÉS POUR LES EXAMENS ET CONCOURS : SOYEZ ATTENTIFS

CAFIPEMF : inscription dans le courant du mois de **juin 2022**

En début d'année scolaire, **de septembre à novembre** :

Inscription possible à **différents concours** :

- Enseignants du premier et second degrés **ici**
- Personnel de direction **ici**
- Attachés administratifs et attachés principaux, Conseiller technique du service social, bibliothécaire **ici**
- Métiers de la jeunesse et des sports **ici**

Et aux examens professionnels :

- Secrétaire administrative de classe supérieure ou classe exceptionnelle [ici](#)
- Certifications complémentaires (CAFFA, CAPPEI)

L'INFO RH EN RÉSEAU

NOUS RESTONS À VOTRE ÉCOUTE !

Contactez le conseiller RH de votre réseau via la plateforme ProxiRH dans **PraticPlus**



Plateforme de ressources humaines de proximité
Bénéficier d'un accompagnement dans sa démarche d'évolution professionnelle

Prendre contact avec votre conseiller RH

Ecrire Planifier rendez-vous Suivre mes demandes

Authentification avec vos identifiants académiques

Académie de Besançon

10 rue de la Convention | 45 avenue Carnot | 25000 Besançon
Téléphone 03 81 65 47 00 | ce.ctorat@ac-besancon.fr | www.ac-besancon.fr

